

**COLLOQUE INTERNATIONAL " DES COMITES D'ORGANISATION, POUR QUOI FAIRE ?
L'ORGANISATION DE L'ECONOMIE DIRIGEE SOUS VICHY "**

**organisé par le GDR n° 2539 : Les entreprises françaises sous l'Occupation Jeudi 3 -
vendredi 4 avril 2003 au Mémorial de Caen**

Si des travaux existaient déjà sur les comités d'organisation (CO), structures de base de l'économie dirigée sous le régime de Vichy, ils étaient loin d'avoir épuisé ce thème essentiel pour comprendre la nouvelle organisation de l'économie, en particulier en prenant en compte les nouvelles approches et les nouveaux questionnements qui se sont dégagés avec l'évolution de l'historiographie. Ce colloque visait donc à faire le point sur ce sujet central quant aux objectifs du Groupement de recherche (GDR) du CNRS *Les entreprises françaises sous l'Occupation*, en rassemblant, à partir d'un questionnement multiple, le résultat de différentes recherches récentes ou en cours.

Après avoir remercié les organisateurs et les hôtes de ce colloque, **Dominique Barjot** (université Paris-Sorbonne Paris IV) a ouvert la première séance en replaçant le thème général du colloque dans les travaux du GDR " Les entreprises sous l'occupation ". Si les recherches présentées ici sont centrées sur les comités d'organisation qui restent encore assez méconnus malgré quelques travaux majeurs, dont celui, précurseur, d'Henry Rousso et celui plus récent d'Hervé Joly , la perspective de leur approche est ici celle de leur sens, de leur rôle, de leur importance, par rapport à l'ensemble de l'organisation de l'économie sous Vichy. Il s'agit d'abord d'évaluer, d'une manière plus générale, le poids de la conjoncture et de la pression de l'occupant. S'impose aussi de tenter de répondre à la question sur l'approche par Vichy de la question économique : esprit de revanche ou technocratie ? Les décisions prises ont pour but de gérer la crise mais aussi de modifier dans la durée les relations économiques dans la société.

Pour apporter des éléments de réponse à ces questions à travers l'examen des comités d'organisation, il faut d'abord définir ce que sont vraiment ces comités et voir quelle a été leur action réelle sur le terrain. Les mesures vichystes dans le domaine économique visent à deux actions majeures, encadrer et rationaliser. Les CO jouent en ce domaine un rôle fondamental, conjointement avec l'Office central de répartition des produits industriels (OCRPI), le Centre d'information interprofessionnel (CII) et le Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale. Deux interprétations s'opposent encore sur ce rôle : s'agissait-il de maintenir la mainmise du grand patronat ou d'opérer une symbiose souhaitée vers un État technocrate ? Dans un cas ou dans un autre, a-t-on abouti à une confusion entre sphère privée et sphère publique ? Ces grandes interrogations sur la nature du régime de Vichy ont conduit les organisateurs à formuler un certain nombre de questions précises auxquelles les intervenants étaient conviés à répondre . C'est autour de grands thèmes qui permettaient d'y répondre que les organisateurs avaient regroupé les interventions.

Le premier thème examinait la position des CO face à l'influence allemande. Pour répondre à la question de savoir si la nouvelle organisation de l'économie était un reflet, plus ou moins conforme, du modèle allemand, **Ralf Ranken et Johannes Bähr** (institut Max-Planck d'histoire européenne du droit, Francfort) ont d'abord offert un aperçu rapide mais complet de la structure de l'organisation économique allemande qui a largement évolué avec les différentes inflexions du régime nazi (1934, 1936, 1938, 1942). Il en ressort une complexité extrême de ces structures, en particulier en raison d'un enchevêtrement

hiérarchique et transversal de responsabilités et de compétences. Quand on évoque le modèle allemand, il faudrait donc d'abord savoir si ce modèle existe vraiment. Cette organisation quoique très évolutive a-t-elle exercé une contrainte totale sur les entreprises ? Cette problématique déjà ancienne rappelait les discussions sur la responsabilité de ses dirigeants dans la guerre.

Jaromir Balcar (université de Munich) présenta ensuite un projet de recherche sur la place de la Bohême-Moravie dans l'espace économique du Grand Reich. À l'époque nazie, jamais le rôle dominant du secteur privé ne fut remis en cause. Or, après 1948, se met en place dans cette région une économie planifiée par l'État, système alors souhaité par une majorité de Tchèques. Il s'agit donc d'établir une comparaison entre les deux régimes économiques et leurs conséquences sur l'organisation économique, l'autonomie des entreprises et la société.

Revenant au cour du débat, **Annie Lacroix-Riz** (université Paris VII Denis-Diderot) tenta d'évaluer l'influence allemande sur les CO et donc de préciser le rôle du modèle allemand dans la conception et l'activité de ceux-ci. À l'époque, la référence au modèle allemand est explicite chez les concepteurs des CO et elle est aussi revendiquée par les Allemands. Les CO favorisent dans la pratique les grandes entreprises de la zone occupée, et donc indirectement le commerce avec l'Allemagne, c'est ce que leur reprochent les PME de la zone Sud. S'appuyant sur les exemples des CO de la fourrure, de la chimie et de la métallurgie, elle relève que dans l'activité des CO, il y a eu notamment la gestion de l'aryanisation et de la Relève, la conclusion de cartels et l'investissement de capital allemand en France. Les CO, tout en collaborant totalement, auraient donc contribué au maintien et même au renforcement des structures antérieures.

Examinant un aspect précis des relations des CO face aux autorités d'occupation, celui des commandes allemandes, **Arne Radtke-Delacor** (université de Göttingen) affirma que si leur création s'était faite dans la précipitation et sans consulter les milieux d'affaires concernés, c'est bien pour aller plus vite que les autorités allemandes et pour les empêcher de passer directement des commandes auprès des entreprises françaises sur lesquelles elles auraient eu de fortes possibilités de pression. La rationalisation introduite par cette nouvelle organisation est souhaitée par les deux protagonistes : moins de gaspillage de matières premières pour les Français, plus d'exploitation possible pour les Allemands. Il voit ces CO comme une voie " à la française ", entre corporatisme et étatisme (plus étatique en tout cas que l'organisation allemande qui laisse plus de prérogatives à l'initiative privée). On peut voir la différence en observant l'organisation imposée dans la zone rattachée à l'administration militaire allemande de Bruxelles (Nord et Pas-de-Calais), région dans laquelle c'est le droit allemand qui prévaut et dans laquelle on a un réel calque de l'organisation allemande. Pendant l'après-midi, on s'est d'abord intéressé, sous la présidence de **Patrick Fridenson** (EHESS), aux **milieux de l'industrie lourde et à l'héritage des organisations patronales**, déjà solidement ancrées dans ces milieux. **Hervé Joly** (Centre Pierre Léon, Lyon, CNRS) commença par une présentation générale des CO, dont la loi du 16 août 1940 n'avait pas fixé précisément les secteurs d'application ni les exactes aires de compétence. Dans la pratique, aucun secteur n'échappa à leur emprise. Trois cas de figure ont coexisté : les CO simples, dit autonomes, représentant une activité précise, les CO généraux regroupant, dans un même secteur, des CO de branches, avec une très grande diversité de taille. En juin 1944, on en dénombrait 221, dont la dans l'industrie proprement dite bien sûr, mais aussi en nombre important dans les activités commerciales et dans le secteur agroalimentaire. Dans la pratique, ils sont regroupés par ministère de rattachement. C'est progressivement, tout au long de la période d'occupation, qu'ils se mettent en place, le plus grand nombre de créations (77) ayant lieu en 1941, mais certains (19) ne datant que du premier semestre 1944. Plusieurs formes de

gestion coexistaient : autoritaire (un directeur responsable assisté d'un conseil consultatif), délibératif ou mixte. Des structures régionales ont été créées avec des bureaux qui ont les mêmes pouvoirs que les CO nationaux. Cette structure est provisoirement maintenue à la Libération, avec la mise en place de commissaires responsables nommés par le gouvernement provisoire (50 % des anciens directeurs restant en place) et n'est dissoute définitivement que par la loi du 26 avril 1946.

Philippe Mioche (université de Provence Aix-Marseille I), qui pense que le secteur de l'acier est un cas spécifique qui n'a donc pas valeur de modèle, posa ensuite la question de ce que signifiait, pour les dirigeants de la sidérurgie, d'" être un modernisateur " pendant la Seconde Guerre mondiale. Cela avait pour sens de vouloir un changement technique, la rationalisation du secteur et le départ d'un certain nombre de dirigeants historiques des grandes entreprises. Ils s'opposaient partiellement en cela aux conservateurs. Le Corsid se constitua très vite, en trois phases, et ceux qui y virent une rupture importante avec le Comité des forges, désormais dissous - ce fut le cas de la presse allemande - se trompaient lourdement, même s'il y eut bien quelques changements dans les rapports de force au sein des dirigeants. En réalité, le seul changement notable fut le départ de Lambert-Ribot. Dès octobre 1940, le Corsid mit en œuvre une vaste série d'études à long terme sur l'évolution de la sidérurgie française. Ensuite, il géra surtout les affaires courantes et n'eut pas à traiter les affaires d'aryanisation qui passaient par une autre voie. Une innovation technique importante vit le jour avec la création de l'Irsid, mais celle-ci n'avait rien à voir ni avec le gouvernement de Vichy, ni avec les occupants. Son principal auteur, Jean Rist, en avait conçu le projet avant-guerre et il mourut en résistant, en 1944. Aucun rapport n'envisagea la profonde transformation qui allait s'opérer dans le secteur avec l'ère de la consommation de masse et de l'automobile (tôles plates) et c'est cette absence de vision d'avenir qui frappe le plus. Est-ce que les CO de la métallurgie, d'un profil proche du Corsid, formaient de nouvelles structures ? C'est en examinant les liens entre nouvelles et anciennes organisations que **Danièle Fraboulet** (université Paris XIII) a tenté de répondre à cette question. Elle n'a pas constaté de changement radical. Dans les 27 CO dépendant de la direction des industries mécaniques et électriques (DIME), plus de 60 % des présidents sont (ou étaient) aux commandes des chambres syndicales professionnelles qui perdurent. La continuité semble donc largement l'emporter. Théoriquement les CO s'occupaient de l'organisation de la profession, les syndicats n'étant qu'" entrepreneurs de services ". Dans la pratique, la répartition des tâches est plus complexe et varie selon les secteurs.

Dans la même demi-journée, la séance suivante aborda **le thème des CO à différentes échelles (locale, régionale, coloniale)**. **Sébastien Durand** (université Michel de Montaigne Bordeaux III) exposa le résultat d'une étude des relations des CO locaux avec le tissu industriel bordelais. La pression sur l'économie était particulièrement grande à Bordeaux où se combinaient des prélèvements massifs, un grave problème de transport et le blocus britannique. Les CO, créés progressivement jusqu'en 1943, se sont installés dans les quartiers traditionnels des activités qu'ils contrôlaient, parfois même en reprenant les locaux des fédérations ou syndicats dont ils ont entraîné la dissolution. Il y a ainsi eu transfert de compétence mais continuité des hommes.

Nicolas Marty (université de Perpignan) présenta ensuite le redémarrage des mines de fer des Pyrénées, activité très touchée par la Grande crise, toutes les mines étant fermées en 1935. Une étude du Comité des forges avait été entreprise en 1939 pour une réactivation de l'activité minière de cette région dès l'entrée en guerre, ce qui fut fait. Concrètement, les sociétés se faisaient rembourser par l'État les travaux qu'elles entreprenaient pour la reprise de l'extraction. La délégation locale du COMIFER reprend en main toutes ces mines à partir de 1941. On constate de fortes tensions entre les ingénieurs des mines d'Alès, en charge du

dossier, et la direction du COMIFER. des Mines. Ce dernier favorise un certain retour à l'archaïsme : la guerre a permis que perdure une activité économiquement condamnée par les lois du marché, même si la volonté d'améliorer les méthodes de production est constante. L'activité s'est maintenue ensuite jusqu'en 1986, malgré la faible production qu'elle représentait (1 % du total français). C'est au seul CO national implanté en zone non occupée que s'est intéressé **Pierre Vernus** (université Lumière Lyon 2), celui de la soie, secteur de luxe évidemment un peu négligé pendant la période de guerre. La branche pouvait-elle s'adapter aux nouveaux produits ? Ce secteur avait été très atteint par la crise des années 1930 et ses difficultés s'accrurent encore en raison de la pénurie de matières premières et du développement d'articles bas de gamme standardisés. Il est alors dominé par les PME familiales dont les dirigeants contrôlent aussi le CO : les tensions internes au sein de CO reflètent des tensions antérieures au conflit (problème de l'approvisionnement et vision de l'avenir du secteur). Un choix conséquent a été fait par le CO, celui du statu quo structurel : l'option modernisation - rationalisation a été mise de côté au profit de la stabilisation sociale, par crainte de la réaction des petits façonniers, très méfiants. La seule avancée réelle fut un travail de taxinomie qui aboutit à une redéfinition très précise des différentes professions intervenant dans la branche. Cet échec est bien perçu par les dirigeants qui montrent une crainte d'inadaptation du secteur lors de la réouverture des marchés extérieurs.

Catherine Hodeir (IUFM d'Amiens et Institutions et dynamiques historiques de l'économie) présenta ensuite la question du contrôle économique de l'Empire. Pour " la colonie ", selon l'appellation de l'époque, il existe un seul CO organisé en 6 comités de branche, dont les productions industrielles, le commerce et le crédit. Vichy affiche sa volonté d'une politique ambitieuse, avec l'annonce (printemps 1941) d'une nouvelle constitution à long terme qui réaliserait la " Plus grande France ", mettant ainsi fin à la diversité de statuts des territoires de l'Empire. Ce CO est avant tout l'émanation du grand patronat colonial. Cet état de fait est confirmé par les protestations des PME qui craignent que de futures adjudications soient réservées aux seules grandes entreprises de travaux publics. Les dirigeants du CO étaient à l'évidence en phase avec la politique coloniale de Vichy : ce comité fut un levier de conversion du grand patronat français à une politique de développement de l'Empire en rupture avec les époques antérieures.

C'est **Michel Margairaz** (université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis) qui, en tant que président des différentes séquences de la matinée, inaugura les discussions de **la seconde journée du colloque**. Il rappela que le GDR se place dans une optique entrepreneuriale et que l'étude des CO est une des entrées pour ces recherches. La nouvelle organisation mise en place avait à la fois pour objectif de renforcer l'État français face aux pouvoirs d'Occupation mais aussi face aux entreprises elles-mêmes, cependant la pression exercée devait trouver un équilibre pour éviter de trop perturber la production et le commerce. La grande diversité constatée entre les CO relève de trois éléments : une plus ou moins grande perturbation du secteur en raison de la guerre, une plus ou moins grande implication des chefs d'entreprises dans d'autres activités et enfin, une plus ou moins grande pression allemande en fonction de l'importance stratégique du secteur. Dans un domaine considéré comme marginal de l'économie, celui des entreprises du spectacles, **Agnès Callu** (Archives nationales) démontra que le fonctionnement du COES, créé en juillet 1941, révélait d'abord un enjeu politique autant qu'une gestion sectorielle passant par un contrôle technique et financier. Les hommes du COES, en professionnels, l'instrumentalisent de fait pour créer un espace de liberté dans une situation de forte

contrainte, donnant donc des gages aux autorités d'occupation comme relais de la Propaganda Abteilung. Mais par-delà l'encadrement identificateur et centralisateur, notamment par le biais d'un annuaire officiel, sont jetées les bases d'un corporatisme favorisant le rôle entrepreneurial et la lutte contre l'amateurisme. Actées par Vichy, mais constatées dès avant la guerre, ces mutations, enregistrant une réalité sociale, seront reprises quasi à l'identique en 1945 et exploitées jusqu'aux réformes matricielles des années 1960.

Patrick Éveno (université Paris I Panthéon-Sorbonne) poursuit avec la présentation de la Corporation de la presse, un cas qu'il considère comme totalement atypique : c'est de censure vichyssoise et allemande qu'il s'agit avant tout et ici l'argent ne compte guère. Jean Luchaire prend la présidence de la presse de la zone occupée, dès septembre 1940, grâce à son réseau de connaissances (Abetz, Laval). Il va se consacrer à trois tâches essentielles : la propagande et le développement de la collaboration, la protection des entreprises et des employés de presse qui bénéficient d'un traitement social plutôt privilégié, enfin, son enrichissement personnel qui s'avère considérable sur la période. La crise de la presse française avait commencé dès l'Entre-deux-guerres, d'où un réflexe corporatiste très précoce. La situation pendant l'Occupation n'est guère reluisante, avec la baisse progressive des tirages et des ressources publicitaires, mais la véritable protection qu'offre la Corporation permet aux entreprises de presse une survie inespérée. Ce système se poursuit dans une grande continuité à la Libération. En zone Sud, la presse ex-parisienne vit entièrement avec les subventions de Vichy et la presse régionale résiste bien aux baisses de tirage, en raison de sa spécificité (elle dépend aussi du CO de Luchaire).

Après le domaine de la culture, **c'est le problème de l'aryanisation** qui était abordé, avec l'exemple de deux secteurs, celui du cuir (**Florent Le Bot**, université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis) et celui du bois (**Philippe Verheyde**, Institut d'histoire du temps présent). Dans le secteur du cuir, ce sont près de 2 200 entreprises qui sont répertoriées par le Commissariat général aux questions juives. Le gouvernement envisage d'abord (début 1941) de laisser aux CO un rôle essentiel dans le processus d'aryanisation, mais ils sont finalement écartés du processus actif pour ne garder qu'un rôle consultatif. Entre liquidations (68 % au final) et ventes, le CO du cuir penche presque toujours pour la première solution, car il s'agit de s'opposer à un processus de concentration qui s'est mis en place dès la fin des années 1920 (ex. du groupe André qui produit 10 % des chaussures en France). Le CO privilégie donc les moyennes entreprises au détriment des petites et des grandes. C'est là un reflet de sa composition. Cela se situe aussi dans la continuité de l'engagement des syndicats patronaux avant-guerre. Cependant, les représentants des métiers du cuir (syndicats et CO) ne parviendront pas, sur le temps long, à freiner les transformations à l'œuvre dans cette branche de la production.

Le secteur des industries du bois est assez concentré géographiquement, avec un tiers des entreprises en région parisienne, mais il est essentiellement composé de PME. Trois principaux reproches seront faits aux dirigeants de ce CO à la Libération : d'avoir concouru à la concentration des entreprises du secteur, sous le prétexte d'un " assainissement " du secteur, d'avoir largement participé à la collaboration économique et enfin d'avoir favorisé l'aryanisation. Les textes du CO traduisent un antisémitisme affiché et, dès la fin de l'année 1940, des administrateurs provisoires sont nommés, action suivie en 1941 d'une aryanisation. Mais le choix du CO sera ensuite très souvent celui de la fermeture des établissements.

La présentation des travaux s'orientera ensuite sur **les aspects juridiques et politiques** de l'organisation économique. C'est en prenant l'exemple du secteur des assurances, jamais étudié jusqu'ici, qu'**Olivier Dard** (Université Paris X Nanterre) aborda ce problème. C'est un CO important, puissant, qui paye très bien ses employés et dont le fonctionnement révèle de véritables échanges entre les membres qui sont actifs, assidus aux réunions. Ces hommes sont

tous issus du plus haut niveau du secteur des assurances et ils s'avèrent être tous des corporatistes. Ils ont foi dans la nouvelle organisation professionnelle proposée par la Révolution nationale et avaient déjà, avant la guerre, exprimé le vou de réagir contre les excès du libéralisme. Mais l'adoption va au-delà des aspects professionnels, car c'est une véritable et fervente sympathie que l'on peut relever dans les discours des dirigeants. On voit ici que la frontière entre technique et politique n'est pas étanche, et pourtant ceci n'empêchera pas le milieu de plébisciter encore ces mêmes dirigeants après la Libération. **Jean-Pierre Machelon** (université René Descartes Paris V) revint ensuite sur un aspect très technique du droit, qui a soulevé, en 1940 et fort longtemps ensuite, de nombreuses discussions doctrinales : l'instauration des CO était-elle compatible avec les règles du droit public français alors en vigueur ? En effet, la loi de 1940 accorde aux CO des pouvoirs exorbitants du droit des entreprises : c'est donc un véritable bouleversement juridique puisque les CO constituent à la fois le bras armé de l'administration et la voix des entreprises. En ce sens, ils correspondent à la nouvelle logique corporatiste qui reste alors à définir en termes de droit. La principale difficulté réside dans la définition de la compétence pour le contentieux. L'arrêt Montpeur (1942) va préciser cette question en affirmant que le CO est bien un service public de la production (mais pas un établissement public) qui s'appuie sur les entreprises, que le Conseil d'État est compétent en la demeure et que les décisions du CO sont bien des actes administratifs (privilège de puissance publique). Mais ce texte ne tranche pas définitivement la question de la nature des CO, d'où des discussions de jurisprudence encore vives pendant de nombreuses années dans l'après-guerre.

Le premier thème de l'après-midi portait sur les **aspects sociaux**, sous la présidence de **Jean-Pierre Daviet** (université de Caen). À partir d'un examen approfondi du texte de la loi sur les CO et celui de la Charte du travail, **Jean-Pierre Le Crom** (UMR Droit et changement social, Nantes, CNRS) examina la part laissée au social dans le travail des CO. Des hommes comme René Belin et d'autres, fervents défenseurs des idées " modernistes " et du corporatisme, ont eu une influence sur la mise en place des mesures nouvelles de l'organisation économique de Vichy ; pourtant ces textes n'allaient pas aussi loin que certains l'auraient voulu, car il y avait des dissensions au sein du gouvernement de Vichy. L'article 18 de la Charte prévoit bien la création de comités sociaux en liaison avec les CO, mais ces comités n'arrivent pas à se mettre en place. Au total, ce ne sont que 7 corporations véritables qui vont être créées (ex. boucherie ou pêches maritimes). En termes de salaires, les CO ont eu une faible activité, mais ils ont eu un plus grand rôle en matière d'emploi, de formation professionnelle et de médecine du travail.

C'est sur ce problème de la formation professionnelle, à l'exemple du CO de l'industrie des combustibles minéraux solides (COICMS) que **Marie-France Conus** (université Paul-Valéry Montpellier III) et **Jean-Louis Escudier** (LAMETA, CNRS, Montpellier) intervinrent conjointement. Ils s'intéressèrent aux liens avec les périodes de l'avant et de l'après-guerre dans une perspective de ruptures et de continuités. Dès sa création en novembre 1940, le COICMS engage une réflexion sur la formation, à partir des textes précédemment en vigueur sur l'apprentissage (1919 et 1938) et manifeste la volonté de prendre en charge le processus de l'apprentissage. Le financement est assuré par la création d'un fonds de formation (1942) qui permet une réelle amélioration de la qualité de la formation (assurée par des ingénieurs formés et d'une durée de trois ans) mais aussi de ses conditions sociales (apprentis rémunérés et formation prise sur le temps de travail). Et l'on constate un très gros effort de formation - dans une période où l'on manque de spécialistes. Cet effort sera poursuivi après la guerre puisque la formation professionnelle dans ce secteur est effectivement transférée aux Charbonnages de France (mai 1946) et que l'on constate alors une très forte progression du nombre des apprentis. Mais la différence se situe dans la finalité de cette formation : alors

que, sous le Front populaire, on avait interdit le chronométrage dans les mines, on revient sous Vichy à une taylorisation accrue.

La dernière séance du colloque examinait les moyens de la bonne **connaissance de l'économie par l'État** et la contribution qu'avaient apportée les CO en cette matière. **Régis Boulat** (université de Franche-Comté) présenta le rôle du Service des monographies pour l'expertise économique. L'homme clé de cette création fut Henri Fayol fils qui avait rapporté des États-Unis l'idée que le libéralisme ne pouvait fonctionner sans des informations transparentes sur les entreprises. Nommé par René Belin à la direction de l'OFFA en 1940, il s'affaire à lever " l'obscurité " dans laquelle, selon lui, l'économie française travaille, par la mise en place d'un service d'élaboration systématique de monographies sectorielles, toutes calquées sur un même plan, se voulant descriptives et neutres et destinées tant aux décideurs politiques qu'aux spécialistes des secteurs économiques. La direction effective en est confiée à Rostislaw Donn, son secrétaire particulier. À la Libération, ces monographies seront mises à jour et joueront un rôle important pour la réflexion sur la productivité, dans le cadre du premier Plan.

Cette meilleure connaissance des entreprises nécessitait également la production de données statistiques. **Béatrice Touchelay** (université Paris XII - Val-de-Marne) montra que la pratique novatrice des enquêtes industrielles était déjà mise en place depuis 1938 et que les résultats de la première grande enquête, publiés en 1941, se révélèrent d'un grand intérêt. Pendant l'Occupation, les CO héritent de la statistique industrielle. Ils organisent des enquêtes mensuelles auprès des établissements de leur ressort et communiquent les données totalisées à l'OCRPI, au Service de statistiques du secrétariat d'État à la Production Industrielle et à toutes administrations centrales qui en feraient la demande. Pourtant, les informations détaillées réunies par les CO ne servent pas au nouveau Service national des statistiques (qui réunit l'ancienne Statistique générale de la France et le nouveau Service de démographie) lorsqu'il cherche à établir les fichiers des établissements industriels et commerciaux. L'efficacité des méthodes mécanographiques du SNS ne peut donc pas servir à dresser un fichier des biens. Le ministère de la Production Industrielle refuse de contribuer à ses travaux. À la Libération, le bilan de la statistique industrielle n'est que partiellement positif. Le service de statistique du ministère de l'Industrie veut rester le pivot de la statistique industrielle comme pendant l'Occupation. Il se défend des velléités centralisatrices et coordinatrices du nouvel INSEE. Parallèlement, les producteurs comme les commerçants n'ont pas tous été convaincus de la nécessité de fournir des informations précises aux organisations professionnelles ou aux services de statistiques de l'administration. Cette résistance et ces réticences vont perdurer jusqu'aux années 1960.

C'est à **Henry Rousso** (Institut d'histoire du temps présent, CNRS) que revenaient les mots de **la conclusion**. Il rappela brièvement l'évolution historiographique - et donc l'évolution du questionnement - sur le thème de l'économie organisée sous Vichy : après avoir dans un premier temps tendu à prouver les liens entre les élites patronales et le régime de Vichy, la question centrale s'orienta ensuite entre le problème de la modernité et de l'archaïsme du régime, autrement dit sur la nature de ce régime, en particulier dans le domaine économique. Des travaux ultérieurs ont ensuite insisté sur le contraste entre discours et pratiques. Le colloque de Caen se proposait donc, en partant de ces acquis, de voir si les CO avaient été les acteurs privilégiés de la collaboration économique d'État. Il nous permet de constater que les avancées sont nombreuses par rapport aux premières études pionnières. Le problème des sources a été résolu, car même s'il n'existe pas de lieu central d'archive et si celles-ci sont incomplètes, les ressources sont largement suffisantes en croisant les archives des différents organismes pour mener des recherches satisfaisantes. Il constate que l'on a ici largement

réintroduit l'acteur allemand, avec des interrogations sur l'influence du modèle allemand, sur la nature de la tutelle allemande, sur la question du marché allemand. Ceci l'amène à se demander si les CO s'inscrivent dans une tradition française, même si leur modèle est d'inspiration allemande, ou si l'on retrouve ce même type d'organisation dans les autres pays sous contrôle. En insistant sur cette dimension européenne, il appelle de ses vœux des recherches comparatives à l'échelle européenne. Il reste encore, selon lui, un certain nombre de questions à affiner : même si l'on a désormais une vision assez concrète de la manière dont fonctionnait un CO (une petite structure intervenant sur des questions essentielles), il est difficile de déterminer la réelle adhésion des membres, l'impact réel de ces CO, leur adéquation aux projets des initiateurs de la loi du 16 août 1940. D'autre part, l'économie de guerre n'a pas vraiment été évoquée, or elle constitue une pression majeure sur la vie économique du pays dont elle désorganise fortement l'activité, ce qui aboutit souvent à des contournements des organismes économiques officiels, dont les CO. Comme certains des intervenants l'ont fait, l'impact de l'activité économique des CO doit s'analyser sur un plus long terme, afin de prendre en compte les continuités et ruptures sur l'avant et l'après-guerre. Les CO n'ont-ils joué leur rôle que dans le court terme ou bien ont-ils été une expérience marquante contribuant à modifier sur le long terme l'organisation professionnelle, comme certains semblent le démontrer ? On a pu constater dans les communications et les discussions un déplacement du débat ancien sur modernité/archaïsme replacé aujourd'hui à l'intérieur même du CO, lequel est le lieu de nombreuses tensions. Au bilan final, certains CO ont accompagné une modernisation de l'appareil d'État tandis que d'autres ont favorisé le maintien d'un archaïsme de production. Le rôle des CO n'a donc pas été décisif ni exclusif dans la réorganisation économique qui s'est opérée sous Vichy, mais il a quand même été essentiel, non seulement pour les questions économiques mais aussi pour les questions sociales qui leur sont liées. À côté des CO, on a longuement évoqué le rôle essentiel de contrôle de l'OCRPI. Même si en la demeure la loi de 1940 reste une coupure originelle, on peut quand même voir une certaine lignée avec les débats qui avaient eu lieu dans l'entre-deux-guerres. Les CO constituent bien un objet d'histoire et leur étude doit évoluer autour de nouvelles approches qui suivent les évolutions de l'historiographie générale de cette période. Il reste donc encore de nombreuses recherches ouvertes dans ce domaine. Le présent compte rendu n'a pu évoquer que les très grandes lignes des débats de ces deux jours et les chercheurs pourront bientôt consulter les actes du colloque, à paraître, qui permettront une approche plus exhaustive des connaissances acquises à ce jour sur l'organisation de l'économie dirigée sous Vichy.

(Compte rendu : Françoise Berger, Institut Pierre Renouvin - Paris I)